



## Communiqué

Le 19 juillet 2007

Pour diffusion immédiate

### **L'OUVRAGE RÉGULATEUR DE SORTIE FERA L'OBJET D'UN IMPORTANT ÉLARGISSEMENT** **PCL Constructors obtient un contrat pour l'amélioration de l'ouvrage de sortie**

Aujourd'hui, la Commission du canal de dérivation du Manitoba a annoncé que PCL Constructors Canada Inc. avait obtenu un contrat pour un élargissement important de l'ouvrage régulateur de sortie à proximité de Lockport, dans le cadre du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

« L'élargissement de l'ouvrage régulateur de sortie est un élément important du projet d'agrandissement du canal de dérivation », a affirmé Ernie Gilroy, directeur général de la Commission du canal de dérivation. « Au cours des deux prochaines années, plus de un centaine d'ouvriers travailleront à élargir l'ouvrage afin qu'il puisse absorber le débit accru qui passera par le canal de dérivation agrandi pendant une inondation majeure ». M. Gilroy a souligné que le projet d'élargissement portera la capacité du canal de dérivation à plus du double de sa capacité actuelle, soit à 140 000 pieds cubes par seconde ( $\text{pi}^3/\text{s}$ ) par rapport à 60 000  $\text{pi}^3/\text{s}$  actuellement.

PCL élargira l'ouvrage de sortie actuel à près du double de sa largeur existante pour absorber l'augmentation de débit. En outre, des pieds-droits seront érigés dans le chenal afin d'éviter l'érosion et des piles de freinage seront construites sur l'extrémité aval de la sortie afin de réduire encore la vitesse de l'eau à son retour dans la rivière Rouge. Ces améliorations aideront à veiller à ce que la vitesse de l'eau passant dans le canal de dérivation demeure sensiblement la même qu'avant l'élargissement. Les travaux sur l'ouvrage régulateur de sortie débuteront cet été et devraient durer deux ans.

« PCL est très heureuse de pouvoir contribuer à l'amélioration de l'ouvrage de sortie », a déclaré Kevin Skinner, vice-président et directeur de district pour PCL Constructors Canada Inc. « Notre société travaille déjà avec la Commission du canal de dérivation dans le cadre de trois projets relatifs à des ponts et nous avons hâte de poursuivre notre collaboration pour rehausser le degré de protection contre les inondations qu'assurera le canal de dérivation élargi ».

PCL est un entrepreneur général du Manitoba qui a ouvert un bureau permanent à Winnipeg en 1963. En 44 ans, PCL a réalisé de nombreux importants projets de construction dans la province, dont le Centre MTS et l'édifice de Hydro-Manitoba au centre-ville de Winnipeg. PCL est une entreprise de construction traditionnelle qui exécute les travaux elle-même et qui emploie de nombreux Manitobains dans ses projets. PCL a soumis la moins coûteuse des trois soumissions en réponse à l'appel d'offres, dont la valeur a été estimée à 35 millions de dollars.

La Commission du canal de dérivation a aussi annoncé qu'un appel d'offres subséquent incorporera des enrochements ou d'autres mesures de contrôle de l'érosion sur environ 1,2 km de la berge ouest de la rivière Rouge immédiatement au nord de la sortie du canal de dérivation. Le démarrage de ces travaux est prévu à l'hiver 2008.

Les travaux de construction liés au projet ont officiellement commencé le 23 septembre 2005 et, depuis cette date, la capacité du canal de dérivation est passée d'une protection contre les inondations à récurrence de 90 ans à une protection contre les inondations à récurrence de 300 ans. Jusqu'à présent, environ 31 km, ou approximativement 64 % du chenal du canal de dérivation, sont en cours d'excavation, ce qui a entraîné le déplacement d'environ 8 millions de mètres cubes de déblais. Jusqu'à présent, plus de 1 000 personnes ont travaillé au projet du canal de dérivation. Les travaux d'excavation du chenal devraient être achevés en 2009. Les ponts et ouvrages d'art associés à cette réalisation devraient être terminés en 2010.

-30-

Renseignements :

Ronuk Modha,

Commission du canal de dérivation, du Manitoba  
204 945-4900, 204 945-4178 ou 1 866 356-6355